

BORDEAUX METROPOLE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE -----

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kevin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUH Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoit à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOLET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Résiliation de le convention avec France Énergie Marine et Financement de la
SAS SEENEOH (Site expérimental estuarien national pour l'essai et
l'optimisation d'hydroliennes) - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Descriptif du projet

Le projet SEENEOH, situé en aval du Pont de Pierre à Bordeaux, a pour objectif de fournir une plate-forme mutualisée d'essais, ainsi qu'un ensemble de services aux industriels développeurs de technologies d'hydroliennes.

Ce projet doit permettre de tester le comportement et la production énergétique des machines en milieu réel, et de comprendre les interactions dans le milieu, par la réalisation d'un suivi des impacts environnementaux et notamment piscicoles.

Ce projet associe les entreprises de la chaîne de valeur locale, permettant le développement d'un savoir-faire aquitain autour de l'hydrolien fluvial, à savoir : Energie de la Lune (exploitation scientifique), Valorem (maintenance et conduite de projet), Cerenis (ancrages), GTM (travaux fluviaux), EVIAA (chantier naval en charge de la fabrication des plateformes subaquatiques), ERDF (raccordement électrique), Dalkia-EDF (exploitation énergétique et producteur d'énergie), MIXENER (solutions techniques ENR), Neotek (capteurs océanographiques), Grand Port Maritime de Bordeaux (occupation du domaine maritime et données de ressource).

Les services proposés par le site d'essais SEENEOH à l'utilisateur seront les suivants :

- Emplacement pour l'implantation d'un prototype d'hydrolienne ;
- Raccordement électrique de l'hydrolienne au réseau de distribution d'électricité ;
- Local technique dans le poste de conversion terrestre, pour l'installation du système de conversion d'énergie de l'utilisateur, et le suivi du prototype lors de la campagne de tests ;
- Fourniture en temps réel de données environnementales et techniques liées au suivi d'impact environnemental ainsi qu'au comportement mécanique et aux performances des démonstrateurs via le système SCADA (Supervisory control and data acquisition) de télégestion ;

- Maintien en condition opérationnelles des infrastructures citées précédemment ;
- Prestations de service optionnelles, telles que des analyses de données, expertises environnementales ou techniques et préconisations associées, support technique, moyens nautiques, moyens de logistique, d'assemblage, manutention, maintenance etc.

2. Historique du projet

Ce projet était, depuis 2011, intégré au sein de l'Institut pour la transition énergétique (ITE) FRANCE ENERGIES MARINES. En 2013, lors de sa phase d'étude, il a déjà fait l'objet d'une subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux de 100 000 € dont 80 000 € ont été versés.

Le projet a connu un coup d'arrêt en 2014. En effet, les règles de financement et les conditions posées par le Commissariat général à l'investissement ont conduit à l'exclusion de l'ensemble des sites d'essai français du périmètre d'intervention de FRANCE ENERGIES MARINES (FEM), tant en termes de financement que d'exploitation, au profit de gouvernances locales.

Entre septembre 2014 et mai 2015, les partenaires locaux du projet, et notamment la Région Aquitaine, ont donc travaillé à la redéfinition des modalités de portage, de financement et de gouvernance du projet. Ce dernier est désormais confié à la SAS SEENEOH, filiale de la société d'économie mixte locale (SEML) Route des Lasers et dédiée au portage de ce projet dont le Conseil de Bordeaux Métropole a autorisé la création lors de la session du 10 juillet dernier.

Durant la première phase du projet, un certain nombre d'investissements ont été réalisés (notamment les démarches administratives, études de caractérisation du site, études d'ingénierie technique...). Un grand nombre d'investissements ou de dépenses restent à mettre en œuvre (travaux maritimes, travaux de voirie et de raccordement, réalisation du local, instrumentation...).

Ainsi, il s'agit par la présente délibération de :

- résilier la convention initiale passée avec FEM ;
- poursuivre notre partenariat avec la SAS SEENEOH en participant à son plan de financement par l'octroi d'une nouvelle subvention destinée à financer les dépenses restantes permettant la mise en place de la plate-forme et son fonctionnement effectifs.

3. Résiliation de la convention initiale avec FEM

Les parties signataires ont décidé de la résiliation de la convention initiale qui liait FEM et Bordeaux Métropole. Les parties sont d'accord pour que le solde de la subvention, soit 20 000 €, ne soit pas versé et pour que l'acompte de 80 000 € ne soit pas rétrocédé (Ces 80 000 € correspondent à des dépenses qui ont été réellement réalisées). En échange, FEM s'engage à transférer à la SAS SEENEOH et pour l'euro symbolique, l'ensemble des actifs liés au développement du projet sous réserve de la résiliation en des termes équivalents des conventions passées entre FEM et les autres financeurs.

4. Financement de la SAS SEENEOH

Une nouvelle estimation des coûts d'investissements a permis d'optimiser l'investissement restant à mettre en œuvre pour aboutir à un montant de 2 125 300 € HT sur un total désormais estimé à 2 700 000 € HT.

Dans ce budget, du fait du caractère très innovant de ce dispositif, la part des investissements publics reste fondamentale et Bordeaux Métropole est appelée à hauteur de **355 700 € HT**.

INVESTISSEMENTS		FINANCEMENTS	
Divers	40,10	Privé /autofinancement (*)	437,60
Ingénierie technique	74,00	Investissements d'avenir	632,00
Instrumentation	444,40	Région Aquitaine	700,00
Travaux terrestres	293,30	Bordeaux Métropole	355,70
Travaux maritimes	1 273,50		
TOTAL € HT	2 125,30	TOTAL € HT	2 125,30

(*) Cerenis, Energie de la Lune, GTM, EVIAA, Neotek, Teksys, Valorem, ERDF

Cette aide financière à la recherche et au développement représente 16,7% du montant global du programme et est bien en conformité avec le règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans ce domaine.

Les frais d'exploitation de la plate forme (assurance, maintenance, coordination de projet, technique électrotechnique et environnementale, ingénierie océanographique) seront couverts par un loyer acquitté par l'utilisateur.

A cet effet, il convient de préciser que certains développeurs ont déjà formulé des lettres d'intention en vue de venir tester la plate-forme d'essai SEENEOH (dont le canadien Instream Energy System et le grenoblois Hydroquest). Une dizaine d'autres utilisateurs potentiels suivent attentivement la mise en place du site.

L'accueil des premiers clients est prévu pour septembre 2015 et permettra une exploitation partielle du site sur des emplacements non raccordés au réseau électrique (ouverture aux technologies flottantes), en vue d'une ouverture totale du site en décembre 2015 (raccordement électrique et finalisation des plateformes).

D'un point de vue prospectif, le site d'essai SEENEOH pourrait préfigurer le développement à terme d'une véritable ferme d'hydroliennes fluviales venant compléter les autres sources d'approvisionnement énergétique sur le territoire métropolitain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles 87 à 89 du traité du 25 mars 1957 instituant la Communauté européenne,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1511-1 à 1511-2 et

R1511-3 à R1511-5,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2005-584 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements et modifiant le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement d'intervention adopté par la Communauté urbaine de Bordeaux le 25 mai 2012,

VU le plan climat énergie territoire adopté par délibération du Conseil de Communauté urbaine n°2011/0084 en date du 11 février 2011 qui encourage le développement des hydroliennes,

VU la délibération n°0026 du Conseil de Communauté urbaine en date du 18 janvier 2013 relative à la convention financière établie entre FEM et la Communauté urbaine de Bordeaux portant engagement financier de notre Établissement pour participer au projet d'institut d'excellence pour les énergies décarbonnées,

VU la délibération n° 2015/0463 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 10 juillet 2015 autorisant la prise de participation de la SEML Route des lasers au capital de la SAS SEENEOH,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet s'inscrit dans une logique d'encouragement du déploiement des énergies renouvelables produites localement dont l'hydrolien, ainsi que dans une logique de soutien, par ce biais, à la création de filières économiques durables et innovantes sur le territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : de résilier la convention initiale conclue entre FEM et Bordeaux Métropole ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de résiliation ci-annexé ;

Article 3 : d'attribuer une subvention de 355 700 € HT à la SAS SEENEOH ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière ci-annexée ;

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante au chapitre 204, compte 20422, fonction 90 sur l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
Le Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 OCTOBRE 2015</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2015</p>

M. ALAIN JUPPÉ